

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Josée LeBlanc	Numéro de permis 2021121	Date d'inspection Le 25 juillet 2024	
Nom de l'établissement Garderie Adorable		Numéro de téléphone (506) 758-9972	
Adresse 290 chemin Pré-d'en-Haut Memramcook NB E4K 1L6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Les éléments suivants ont été observés :

- Le ratio enfants-personne éducatrice
- Les dossiers d'exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie sont indiqués être menés chaque mois.
- Un plan d'entretien et de vérification de l'équipement fixe est indiqué être vérifié chaque mois.
- La mentore en assurance de la qualité a observé un trampoline sur les lieux. L'article 35 interdit l'accès à un trampoline à l'enfant qui y est bénéficiaire de service. L'utilisation de trampoline est associée à un risque élevé de blessures chez les enfants, et l'interdiction de son utilisation contribue à assurer la sécurité des enfants. Donc pendant les heures d'ouvertures de la garderie, aucun trampoline ne doit être utilisé et facilement accessible sur place. Au moment de l'inspection de surveillance, il y a eu observation des enfants jouer dans le parc qui est clôturé alors puisque le parc est clôturé, les enfants n'ont pas accès à la trampoline. Une discussion au sujet du règlement a eu lieu avec l'exploitante.
- L'aire de jeu extérieur
- Le matériel de jeu extérieur

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a pu observer la fin de la période des jeux libres, une activité dirigée avec des feuilles blanches et des marqueurs, la toilette (lavage des mains) et les jeux à l'extérieur.

La mentore en assurance de la qualité a observé au moment de l'inspection une interaction positive entre les enfants et la personne éducatrice. L'éducatrice encourage les enfants à se préparer seule pour aller dehors.

original signé par  
Paula Morin

Le 25 juillet 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Josée LeBlanc

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 juillet 2024

---

Date